

CONSEIL COMMUNAL DU 17 FEVRIER 2016

ORDRE DU JOUR

1. **Zone de secours de Wallonie Picarde** : Réforme – présentation.
2. **Communications**.
3. **UREBA II** : Convention de prêt – Accueil de la population à la Maison communale : décision.
4. **Résidence de la Baille** : Règlement complémentaire sur le roulage : décision.
5. **Chemin agricole Couture du Quesnoy** : Cession à titre gratuit : décision.
6. **Acquisition d'un tracteur tondeuse** : Cahier des charges – choix du mode de passation de marché et de financement : décision.
7. **Procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2015** : Approbation.

HUIS CLOS

8. **Ecole communale** :
 - Désignation d'une institutrice primaire, à mi-temps, à titre temporaire : ratification.
 - Désignation d'une technicienne de surface, à mi-temps, à titre temporaire : ratification.
9. **Secrétariat communal**
 - Modification du volume des prestations de deux agents d'administration : ratification.
 - Mise en disponibilité pour maladie d'un agent d'administration : décision.
 - Modification de la décision du 12 novembre 2015 concernant la révision du statut pécuniaire des grades légaux et fixation des barèmes au 01 septembre 2015 : décision.

Présents : MM. CASTERMAN Michel, Bourgmestre-Président ;
DE LANGHE Bruno, GHISLAIN Jérôme, CUVELIER Ophélie, WATEAUX Roland, Echevins ;
Echevins ;
DELIGNE Bernard, LORTHIOIR Éric, ALLARD Bruno, DELZENNE Martine, MINET Marie-Hélène,
DESMONS Marie-Ange, GHISLAIN Daniel, BOURGOIS Jeannine, BERTON Céline, DECUBBER Jean-Pierre,
BONTE Angélique, CATOIRE Thierry, Conseillers communaux ;
CLAES Francis, Directeur général.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

1. **Zone de secours de Wallonie picarde** : réforme.

Monsieur le Bourgmestre remercie Monsieur Paul-Olivier DELANNOY, Président, et Monsieur Olivier LOUWAGIE, Commandant de la Zone de secours de Wallonie picarde.

Les intervenants présentent succinctement la réforme des zones de police mise en place au 01 janvier 2015 en application de l'Arrêté royal du 10 novembre 2012 déterminant les conditions minimales de l'aide adéquate la

plus rapide et les moyens adéquats modifié par l'Arrêté royal du 25 avril 2014. Le nombre de casernes passera de 15 à 6 (en WAPI) suite à la rationalisation imposée par la réforme. Il est indéniable qu'il manque des pompiers professionnels et volontaires qui devront être recrutés pour pouvoir faire face aux exigences légales. Pour répondre aux remarques émises quant aux délais d'intervention résultant de la suppression de nombreuses implantations, Monsieur LOUWAGIE répond qu'en rassemblant les casernes et les effectifs à des endroits clés, les pompiers seront plus efficaces. Un équilibre doit être trouvé entre délai d'intervention raisonnable et coût raisonnable. Une étude des risques est actuellement en cours.

Pour certains hameaux de Rumes, le délai d'intervention prescrit est dépassé mais un délai de 20 minutes est toléré, ce qui permet de desservir tout le territoire. En ce qui concerne le financement, une clef de répartition tenant compte de divers paramètres doit être fixée par le Conseil de la Zone, faute de quoi Monsieur le Gouverneur de la Province tranchera.

Monsieur DELANNOY conclut la présentation en déclarant que l'argent est probablement la principale pierre d'achoppement de la réforme. La réforme des polices ne devait rien coûter aux communes, on sait ce qu'il en a aujourd'hui. Il risque d'en être de même pour les zones de secours.

Monsieur le Bourgmestre remercie Messieurs DELANNOY et LOUWAGIE pour leur présentation.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, le Conseil observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Henri MINET, père de Marie-Hélène, Conseillère communale, décédé le 01 janvier 2016, de Monsieur Nestor DESMONS, bénévole, pour son dévouement dans l'organisation des marchés aux puces, décédé le 19 décembre 2015 et de Monsieur Aloïs DE LANGHE, père de Bruno, 1^{er} Echevin, décédé le 19 janvier 2016.

2. Communications

- Madame Martine DELZENNE, Présidente du CPAS, informe le Conseil qu'un nouveau plan de répartition pour les réfugiés va être établi par le Gouvernement fédéral suite à la venue de nouveaux migrants. Une famille irakienne de 5 personnes vient d'être hébergée dans l'ILA de Rumes. Afin de faire face à une probable arrivée d'autres candidats réfugiés, une deuxième ILA a été créée dans l'appartement situé à Taintignies, rue du Cimetière, 3.

Monsieur le Bourgmestre signale que :

- La délibération du Conseil communal du 12 novembre 2015 fixant, pour les exercices 2016 à 2018, le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8,5%) n'a appelé aucune mesure de tutelle de la part de Monsieur FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux ;
- La délibération du Conseil communal du 12 novembre 2015 modifiant le statut pécuniaire du personnel communal a été approuvée par Monsieur FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux, le 19 janvier 2016 ;
- Les modifications budgétaires n°3 de l'exercice 2015 votées par le Conseil communal du 12 novembre 2015 ont été réformées par décision de Monsieur Paul FURLAN, Ministre des Pouvoirs locaux comme suit :

SERVICE ORDINAIRE

1. Récapitulation des résultats

| | | | | |
|----------------------|----------|--------------|-------------|--------------|
| Exercice propre | Recettes | 5 078 296.81 | Résultats : | 2 098.62 |
| | Dépenses | 5 076 198.19 | | |
| Exercices antérieurs | Recettes | 1 513 095.04 | Résultats : | 1 409 586.03 |
| | Dépenses | 103 509.01 | | |

| | | | | |
|--------------|----------|------------|-------------|-------------|
| Prélèvements | Recettes | 0.00 | Résultats : | -317 429.52 |
| | Dépenses | 317 429.52 | | |

| | | | | |
|--------|----------|--------------|-------------|--------------|
| Global | Recettes | 6 591 391.85 | Résultats : | 1 094 255.13 |
| | Dépenses | 5 497 136.72 | | |

Solde des provisions et des fonds de réserve ordinaires après les présentes modifications budgétaires :

- Provisions : 22.631,32 euros
- Fonds de réserve : 38.594,46 euros

SERVICE EXTRAORDINAIRE

1. Situation avant réformation

| | |
|-------------------|--------------|
| Recettes globales | 2 636 200.03 |
| Dépenses globales | 2 062 313.13 |
| Résultat global | 573 886.90 |

2. Modification des recettes

| | | | | | | | |
|-----------------|------------|----------|------------|----------|------|----------|----------|
| 060/995-51 | '20120070' | 848.31 | au lieu de | 0.00 | soit | 848.31 | en plus |
| 060/995-51 | '20130023' | 5 500.00 | au lieu de | 0.00 | soit | 5 500.00 | en plus |
| 060/995-51/2012 | '20120070' | 0.00 | au lieu de | 848.31 | soit | 848.31 | en moins |
| 060/995-51/2013 | '20130023' | 0.00 | au lieu de | 5 500.00 | soit | 5 500.00 | en moins |

3. Modification des dépenses : NEANT

4. Récapitulation des résultats tels que réformés

| | | | | |
|-----------------|----------|--------------|-------------|-------------|
| Exercice propre | Recettes | 1 759 346.00 | Résultats : | -278 646.65 |
| | Dépenses | 2 037 992.65 | | |

| | | | | |
|----------------------|----------|------------|-------------|------------|
| Exercices antérieurs | Recettes | 588 076.20 | Résultats : | 563 755.72 |
| | Dépenses | 24 320.48 | | |

| | | | | |
|--------------|----------|------------|-------------|------------|
| Prélèvements | Recettes | 288 777.83 | Résultats : | 288 777.83 |
| | Dépenses | 0.00 | | |

| | | | | |
|--------|----------|--------------|-------------|------------|
| Global | Recettes | 2 636 200.03 | Résultats : | 573 886.90 |
| | Dépenses | 2 062 313,13 | | |

5. Solde du fonds de réserve extraordinaire après les présentes modifications budgétaires :

- Fonds de réserve extraordinaire : 31.235,55 euros
- Fonds de réserve extraordinaire FRIC : 224.872 euros
- Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut a approuvé la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2015 arrêtant la contribution financière 2016 à la Zone de police du tournoisais.

3. UREBA II – Convention de prêt – accueil de la population à la Maison communale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 23 mars 1995 portant création du Centre Régional d'Aide aux Communes ;

Vu la délibération du Gouvernement wallon du 28 mars 2013 attribuant une subvention pour les investissements d'un montant maximal de 12.531,98 euros financée au travers du compte CRAC pour des investissements économiseurs d'énergie ;

Vu la décision en date du 13 juin 2014 de Monsieur le Ministre qui a l'énergie dans ses attributions autorisant de débiter les travaux, sous réserve d'avoir respecté la réglementation sur les marchés publics, au montant de 12.531,98 euros;

DECIDE,

Article 1 : De solliciter un prêt d'un montant total de 12.531,98 euros afin d'assurer le financement de la subvention pour les investissements prévus par la décision du Gouvernement wallon.

Article 2 : D'approuver les termes de la convention ci-annexée.

Article 3 : De solliciter la mise à disposition de 100% des subsides.

Article 4 : De mandater Monsieur Michel CASTERMAN, Bourgmestre et Monsieur Francis CLAES, Directeur général, pour signer ladite convention.

Article 5 : De transmettre la présente délibération accompagnée des 4 exemplaires de la convention au Centre Régional d'Aide aux Communes, Allée du Stade, 1 à 5100 JAMBES.

4. Résidence de la Baille – règlement complémentaire sur le roulage

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la loi communale ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et la fluidité du trafic et que dès lors il y a lieu de prendre des mesures consistant en l'aménagement et à l'organisation de la circulation sur la voie publique ;

Considérant que la mesure s'applique à la voirie communale ;

ARRETE, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Dans la ruelle reliant la Résidence de la Baille à la rue des Bois, l'accès est interdit à tout conducteur dans les deux sens, excepté pour les cyclistes.

Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal C3 avec panneau additionnel M4.

Article 2 : Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Travaux Publics.

5. Chemin agricole Couture du Quesnoy – cession à titre gratuit

Monsieur le Bourgmestre déclare que, Stéphane BOUQUELLE et MIKOLAJCZAK, Notaires à Tournai, ont informé le Collège communal qu'ils étaient mandatés par la famille de Romrée de Vichet pour vendre la parcelle située à

RUMES (La Glanerie), cadastrée section C 378 d'une contenance de 79 ares 50 centiares utilisée comme chemin agricole.

Cette parcelle serait cédée gratuitement à la commune.

Monsieur Bernard DELIGNE, Conseiller communal P.S., fait remarquer que, sur le plan joint au courrier, ni la largeur ni la longueur de la parcelle n'apparaissent. Impossible, de ce fait, d'en calculer la superficie.

Le Conseil communal marque un accord de principe sur cette cession à titre gratuit. Toutefois, les notaires concernés seront invités à fournir un plan de bornage du chemin ainsi qu'un projet de l'acte notarié avant de prendre une décision définitive.

6. Acquisition d'un tracteur – tondeuse : cahier des charges – choix du mode de passation de marché et de financement.

Monsieur Roland WATEAUX, Echevin des travaux, résume le cahier des charges et plus particulièrement les clauses techniques proposées par le Collège communal pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse.

En réponse à Monsieur DELIGNE, Conseiller communal P.S., il précise que quatre fournisseurs seront contactés et les offres devront parvenir au Secrétariat communal à une date à fixer par le Collège communal (probablement le 18 mars 2016).

7. Procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2015

Aucune remarque n'ayant été émise à propos du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2015, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président prononce le huis clos.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président, lève la séance à 20H15.

Par le conseil :

Le Directeur général,

F. CLAES

Le Bourgmestre,

M. CASTERMAN